

Agence d'Auvergne

Envoi: MAIL accueil@ambertlivradoisforez.fr

ZAC du Petit Clos - 63100 CLERMONT FERRAND

Agence d'Auvergne	Tél :	04 73 84 38 06
Agence de Brioude	Tél :	06 27 82 79 90
Agence de Mâcon	Tél :	03 85 23 87 00
Agence Beaujolaise	Tél :	04 74 66 84 46
Agence Loire	Tél :	04 77 83 58 28
Agence de Monchanin	Tél :	03 85 78 55 73
Agence de Châlon	Tél :	03 85 96 51 46
Agence de Clairvaux les Lacs	Tél :	03 84 25 86 95
Agence de l'Ain	Tél :	03 85 30 42 32

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

15 Avenue du 11 Novembre

63600 AMBERT

Facture N°
Date
Représentant
Mode de règlement/Date échéance
Devise

CL2332294

30/06/2023

S.R

CHEQUE

30/08/2023

EUROS

Référence	Désignation	Qte	P.U. HT	P.U. Net	Montant HT
	OT N° : CL2335059 du 20/06/2023				
MARCHE	TARIFS VALTOM				
DEVIS	MARCHÉ 22-13 LOT 2	1.00			1
	Suivant notre Devis N° Clt/SR/2306015	1.00			1
	DECHETTERIES: CUNLHAT- SAINT GERMAIN L'HERM- ARLANC- AMBERT- ST ANTHÉME- VIVEROLS- MARAT ET SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE LE POYET AMBERT				
ADRESSECHANTIER		1.00			1
DATE	Le 20 et 21 juin 2023	1.00			1
	Déplacement et mise à disposition d'un véhicule hydrocureur avec personnel qualifié pour le pompage, nettoyage et rinçage de 8 séparateurs + curage des arrivées et départ avec transfert des déchets souillés en centre agréé.				
SEPARATEUR	L'opération	1.00	2360.00	2360.00	2360.00 1
	Traitement des déchets eaux souillées en centre agréé, la tonne				
TRAITEMENTES	Traitement matière	12.30	180.00	180.00	2214.00 1
	Traitement des déchets boues souillées en centre agréé, la tonne				
TRAITEMENTBS	Traitement matière	2.60	400.00	400.00	1040.00 1

TVA acquittée d'après les encaissements-Pas d'escompte pour règlement anticipé - Pénalité de retard de 3 fois le taux légal pour retard de paiement

Taux TVA	Montant HT	Port & Embal.	Montant TVA
20.00 1	5614.00		1122.80

Total HT	5614.00
Total TVA	1122.80
Total TTC	6736.80
Net à payer en EUROS	6736.80

Siège Administratif - Règlement :

Valvert
ZA de la Fontaine
01290 CROTTET

 Site Internet : www.valvert-assainissement.fr
ASTREINTE 24h/24h Tél : 04 73 84 38 06
NOTRE RIB :

Code Banque:30003 Code Guichet:03572 Compte:00020003006 Clé:42

IBAN FR76 3000 3035 7200 0200 0300 642

BIC : SOGEFRPP

Siège Social : ZAC du Petit Clos - 63100 CLERMONT FERRAND

Siret 489 194 514 00035 APE 3700 Z

TVA : FR 35 489 194 514

Vidanges	Curage	Nettoyage	Détartrage	Inspection	Collecteur
Toutes fosses ,	égouts ,	bacs, citernes,	chutes eaux usées	Télévisée des	de déchets
Puits, décanteurs	Drains, ...	Cuves à mazout	chutes eaux Vannes	Canalisations	industriels

En cas de retard de paiement, conformément à la loi LME et au décret N° 2012-1115 sont facturés des intérêts de retard, calculés sur la base du taux de la BCE majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

**Surveillance
& Sécurité**
**EULER
S F A C**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les clauses stipulées ci-dessous, sont portées à la connaissance de la clientèle et font la loi des parties. En conséquence, le fait de passer commande orale ou écrite implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Dans le cadre de la vente aux consommateurs et conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout consommateur dans les points de vente à titre informatif avant toute passation de la commande.

1) OFFRE

- a) Du fait même de notre activité, nos offres sont données oralement par téléphone ou par écrit par le biais d'un devis.
- b) Nos devis écrits sont valables 2 mois, sauf stipulations particulières indiquées sur le devis.
- c) Nos offres orales ou devis sont établis sous réserve de difficultés d'exécution dues notamment en ce qui concerne l'assainissement, à l'existence de terre dur, présence de ciment, racines, morceaux de fer, de bois ou autres nécessitant des matériels ou des travaux non prévus qui seraient alors facturés en sus après accord du client.
- d) Les études, plans et documents établis par nos services et confiés à la clientèle restent la propriété exclusive de notre société : ils ne peuvent donc donner lieu ni à communication, ni exécution sans son autorisation écrite.
- e) Nos devis ou offres orales tiennent compte du fait que les travaux seraient exécutés par notre société ; en conséquence, notre responsabilité ne saurait être engagée si nous ne nous en n'élions pas chargés.
- f) Les délais de travaux ou délais, même mentionnés par écrit ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne consistent jamais en un engagement ferme.

2) COMMANDE

- a) Les offres téléphoniques sont considérées comme acceptées après accord du client et fourniture de l'ensemble de ses coordonnées.
- b) Les devis sont considérés comme acceptés après qu'ils nous soient retournés signés, accompagnés d'un chèque d'acompte dont le montant est défini dans le devis.
- c) Toute passation d'ordre implique la connaissance parfaite de nos conditions générales de vente auxquelles la clientèle adhère sans réserve de restriction.
- d) Le client fournira, à la commande, des indications précises permettant l'exécution des travaux sans recherche inutile pour nos équipes ; dans le cas contraire, une facturation supplémentaire sera appliquée en fonction du temps passé.

3) EXECUTION

- a) Les délais indiqués prévus au devis sont indicatifs. Ils pourront être modifiés en cas de force majeure, de grèves, difficultés de circulation, d'incendie ou de vol du matériel ou plus généralement, de toute raison indépendante de notre volonté. Les retards ne peuvent en aucun cas motiver une demande de dommages et intérêts, ni l'annulation de la commande.
- b) Resteront à charge du client toutes fournitures d'énergie, d'eau et d'électricité nécessaires aux travaux et aux premiers essais ainsi que les travaux relevant des autres corps d'état sauf convention particulière.
- c) Le client veille au libre accès des installations en respectant les règles de sécurité. A défaut, les travaux ne seront pas exécutés et une facture de dédommagement sera établie par nous.
- d) Notre société reste libre de refuser la poursuite des travaux en cas de sujétion nouvelle présentant des difficultés n'entrant pas dans le cadre de ses compétences ou de ses moyens ou susceptibles d'être préjudiciables à son personnel ou à son matériel.

4) FACTURATION

- a) La facturation sera établie à la fin des travaux.
- b) Si les délais d'exécution sont supérieurs à un mois, nous présenterons des situations mensuelles payables à réception, le solde sera facturé à la fin des travaux et payable à réception de la facture.
- c) Toute heure commencée sera facturée en totalité.
- d) Si les ouvrages présentant un vice de construction, une vétusté ou une obstruction tels qu'ils empêchent l'exécution des travaux, la facturation correspondant aux moyens mis en œuvre et au temps passé sera établie en tout état de cause.

- e) Toute intervention d'urgence, dont les délais ne permettent pas d'établir un devis préalable, sera facturée sur la base des tarifs de la société en vigueur au moment de la commande. A défaut de commande écrite, la signature préalable de l'ordre de travail vaut commande du client.

5) REGLEMENT

- a) Nos prestations sont payables au comptant à réception de facture, sans escompte, sauf convention particulière.
- b) En cas de sinistré, les factures demeureront exigibles : aucune compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être faite.
- c) De convention express et sans report sollicité à temps par écrit et accordé par écrit par notre Société le défaut de paiement des factures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).
- d) Tous les frais, sans exception, engagés par notre société pour le recouvrement amiable ou en contentieux des sommes impayées seront à la charge du client débiteur.
- e) Toute situation ou facture non payée à la date d'exigibilité sera majorée d'intérêts, conformément à la loi LME et au décret n°2012-1115, calculés sur la base du taux de la BCE majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40€.

6) REMARQUES GÉNÉRALES

a) CONTESTATIONS

- I) Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir, par lettre recommandée, au plus tard 10 jours après la fin des travaux, passé ce délai, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de notre intervention.
- II) Passé un délai de 11 jours, le client ne pourra pas refuser ou différer le règlement de sa facture pour quelque cause que ce soit. Le non-respect de cette clause entraînera de plein droit mise en demeure et fera courir immédiatement les intérêts légaux.
- III) En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre siège sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Les traites ou acceptations ne constituent aucune novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
- IV) Les conditions générales portées sur les confirmations, correspondances, imprimés de nos clients ne peuvent en aucun cas être opposées aux nôtres et de ce fait prévaloir.

b) DECHETS

- I) L'attention du client producteur de déchets est attirée sur sa propre responsabilité telle qu'elle a été définie par les dispositions légales et réglementaires relatives à l'élimination des déchets.
- II) Les conséquences financières de l'évolution de la réglementation ou des modifications des filières de traitement ou d'élimination seront répercutées au client, sans préavis.

c) EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE

- I) Les dommages aux ouvrages ou aux tiers résultant de la vétusté ou des vices cachés des ouvrages, ne seront pas imputables.
- II) Des opérations telles que l'ouverture et la fermeture des fosses, regards, citernes ... ne nous incombent pas sauf convention particulière. Au cas où nous serions dans l'obligation de procéder à ces opérations, nous ne pourrions pas être tenus pour responsables des détériorations pouvant affecter notamment des tampons, plaque de trou d'homme, canalisations, tuyauteries ou tous accessoires ... ainsi que des conséquences résultant de ce travail, même s'il est facturé en sus.
- III) Nous ne pourrions être tenus responsables des dommages causés aux accès (chaussée, pelouses, dallages).
- IV) En aucun cas, notre responsabilité ne pourra être engagée par des accidents survenant à nos clients ou à leur personnel même s'ils participent accessoirement aux travaux.

d) RESERVE DE PROPRIETE

- i) De convention express, notre société se réserve la pleine propriété des marchandises fournies jusqu'au complet paiement du prix de vente conformément aux termes de loi n° 80.355 du 12.05.1980.

Fiche de contrôle Séparateur

Date		Client	DECHETTERIE
------	--	--------	-------------

Adresse	63630 SAINT GERMAIN L'HERM
---------	----------------------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	1,5 m ³
----------------------	--------------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

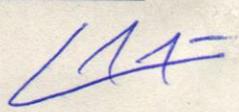
Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Volume de liquides pompés	1 m ³
---------------------------	------------------

Volume de boues pompées	0,5 m ³
-------------------------	--------------------

Observation	
-------------	--

Contrôleur Valvert :	Responsable service :
	

VALVERT

■ Rhone
Auvergne



Fiche de contrôle Séparateur

Date	21/06/23	Client	DECHETTERIE
------	----------	--------	-------------

Adresse	63840 VIVEROLS
---------	----------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	4 m ³
----------------------	------------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	✓			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	✓			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur	✓			

Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)		

Volume de liquides pompés	38
---------------------------	----

Volume de boues pompées	0,2
-------------------------	-----

Observation	
-------------	--

--	--

Contrôleur Valvert : 	Responsable service :
--------------------------	-----------------------

VALVERT

■ Rhone
Auvergne



Fiche de contrôle Séparateur

Date		Client	DECHETTERIE
------	--	--------	-------------

Adresse	63220 ARLANC
---------	--------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	
----------------------	--

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur				

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations				

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur				

Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)		

Volume de liquides pompés	
---------------------------	--

Volume de boues pompées	
-------------------------	--

Observation	

Contrôleur Valvert :	Responsable service :

VALVERT

■ Rhone
Auvergne



Fiche de contrôle Séparateur

Date	21/06/23	Client	DECHETTERIE
------	----------	--------	-------------

Adresse	63660 SAINT ANTHEME
---------	---------------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	4 m ³
----------------------	------------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	/			

Remarques

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	/			

Remarques

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur	/			

Remarques

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)		

Volume de liquides pompés	318
---------------------------	-----

Volume de boues pompées	0,2
-------------------------	-----

Observation

Contrôleur Valvert : 	Responsable service :
--------------------------	-----------------------

VALVERT

■ Rhone
Auvergne



Fiche de contrôle Séparateur

Date		Client	DECHETTERIE
------	--	--------	-------------

Adresse	63590 CUNLHAT
---------	---------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	3m ³
----------------------	-----------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	<input checked="" type="checkbox"/>			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur	<input checked="" type="checkbox"/>			

Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)		

Volume de liquides pompés	3m ³
---------------------------	-----------------

Volume de boues pompées	
-------------------------	--

Observation	
-------------	--

Contrôleur Valvert: VALVERT RHONE AUVERGNE Zac du Petit Clos 19 Rue du Petit Clos 63100 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 84 38 06 - Fax : 04 73 84 56 01 Site : 04 73 84 514 00035 - APE 3700Z	Responsable service :
--	-----------------------

VALVERT

■ Rhone
Auvergne



Fiche de contrôle Séparateur

Date		Client	DECHETTERIE
------	--	--------	-------------

Adresse	63600 AMBERT
---------	--------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	1.5m ³
----------------------	-------------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Volume de liquides pompés	1.5m ³
---------------------------	-------------------

Volume de boues pompées	
-------------------------	--

Observation	
-------------	--

Contrôleur Valvert : VALVERT RHONE AUVERGNE Zac du Petit Clos 19 Rue du Petit Clos 63100 Clermont-Ferrand Tél. : 04 73 84 38 06 - Fax : 04 73 84 56 01 Site : 489 104 514 0025 - 489 37007	Responsable service :
--	-----------------------

Fiche de contrôle Séparateur

Date		Client	DECHETTERIE
------	--	--------	-------------

Adresse	63480 MARAT VERTOLAYE
---------	-----------------------

Lieu des installations :	
N° Batiment	
Aire de lavage	
Station Carburant	
Parking	
Autres	

Volume du séparateur	1,5 m ³
----------------------	--------------------

Volume du débourbeur (si présence)	
------------------------------------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général du revêtement intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général des ventilations	<input checked="" type="checkbox"/>			

Remarques	
-----------	--

	Bon	Moyen	Mauvais	H.S
Etat général de l'obturateur			<input checked="" type="checkbox"/>	

Remarques	
-----------	--

	OUI	NON
Fonctionnement du système d'alarme (si présence)		<input checked="" type="checkbox"/>

Volume de liquides pompés	1,5
---------------------------	-----

Volume de boues pompées	0,1
-------------------------	-----

Observation	globeur 
-------------	---

Contrôleur Valvert VALVERT RHONE AUVERGNE Zac du Petit Clos 19 Rue du Petit Clos 63100 Clermont-Ferrand Tél. : 04 73 84 38 06 - Fax : 04 73 84 56 01 Siret : 489 194 514 00025 - APE 3700Z
--

Responsable service :
